

PRESCRIPTIONS DE CONCOURS

Art.1 La Coupe Jurassienne de Gymnastique (ACTIVES - ACTIFS - CRACKS - MINIS - POUSSINS) est une compétition organisée sous l'égide de l'ACJG. Elle se dispute en plusieurs manches. Au terme de celles-ci, cinq classements sont établis.

La première société classée de chaque catégorie est sacrée :

- MEILLEURE SOCIETE JURASSIENNE ACTIVES DE L'ANNEE
- MEILLEURE SOCIETE JURASSIENNE ACTIFS DE L'ANNEE
- MEILLEURE SOCIETE JURASSIENNE CRACKS DE L'ANNEE
- MEILLEURE SOCIETE JURASSIENNE MINIS DE L'ANNEE
- MEILLEURE SOCIETE JURASSIENNE POUSSINS DE L'ANNEE

Et reçoit un trophée.

Art. 1.1. La compétition n'est toutefois organisée que s'il y a, par catégorie, un nombre suffisant d'équipes inscrites, à savoir :

- S'il n'y a qu'une ou deux équipes inscrites dans une catégorie, la Coupe Jurassienne de Gymnastique, pour cette catégorie, n'est pas mise sur pied.
- S'il y a trois, quatre ou cinq équipes inscrites dans une catégorie, la Coupe Jurassienne de Gymnastique, pour cette catégorie, est organisée, mais sans récompense au terme de la compétition.
- S'il y a 6 équipes inscrites et plus dans une catégorie, la Coupe Jurassienne de Gymnastique, pour cette catégorie, se déroule normalement avec récompense au terme de la compétition.

Art.2 Toutes les sociétés membres de l'ACJG sont admises à participer à la Coupe Jurassienne de Gymnastique.

Art. 3 Les catégories sont définies comme suit :

- **Actifs/Actives :** pas de limite d'âge (**dès 14 ans**)
- **Cracks :** **16 ans** maximum durant l'année en cours
- **Minis :** **12 ans** maximum durant l'année en cours
- **Poussins :** **8 ans** maximum durant l'année en cours

Tous les gymnastes doivent être assurés en cas d'accidents.

Art. 4 Un gymnaste ne peut concourir qu'avec une seule société. Deux gymnastes au maximum sont admis à concourir avec deux groupes de leur société à une même date (ex : Actifs / Cracks).

Art. 5 Pour toutes les catégories, une liste nominative est établie et envoyée pour l'année. Les nouveaux membres de la FSG doivent être annoncés au plus tard 10 jours avant une manche. Tout gymnaste non annoncé dans les délais ne peut pas concourir.

Lors de chaque manche, une feuille de concours avec le nom et le prénom des participants, ainsi que leur numéro de membre est à remettre au responsable de ladite manche au moins 30 minutes avant le début des concours.

Coupe Jurassienne

Actives – Actifs

Cracks – Minis – Poussins

Il ne sera plus accepté de modification de la feuille de concours dès le moment où celle-ci est déposée auprès du responsable de la manche.

Les sociétés qui concourent aux manches de la Coupe avec des gymnastes non-membres de l'ACJG, donc non-inscrits dans les états de la FSG, se verront facturer un montant annuel de **Fr. 25.--**.

Art. 6 Les différentes disciplines sont les suivantes :

Gymnastique - production libre - barres parallèles ou asymétriques - combinaison d'engins - saut par appréciation - sol – 50m - 60m - 80m - 100m - 4x100m - 1000m - 5x1000m - course relais – estafette navette - saut en longueur - saut en hauteur - jet du boulet - balle lanière - lancer de la balle - vortex - triathlon - CMEA - parcours d'agilité - jeux - volley - basket - tchoukball - octathlon - course d'orientation - cross-country – jeux sur neige.

Art. 7 Les disciplines sont choisies lors de la conférence coupe et figurent sur la feuille d'inscription.

Art. 8 Le nombre de gymnastes admis par discipline est le suivant :

- CR 6 gymnastes
- EN 6 gymnastes (actives-actifs)
6 gymnastes (cracks, minis, poussins)
- 5x1000 m 5 gymnastes
- Athlétisme, PA 6 – 11 gymnastes
- Jeux 6 – 8 gymnastes
- Tournois nombre de gymnastes libre
- Appréciation nombre de gymnastes libre
- Octathlon 6 gymnastes par jeu
- Autres disciplines *voir programme*

Seuls les 5 meilleurs résultats sont retenus pour l'établissement du classement de chaque manche.

Art. 9 Lors de chaque manche, une seule équipe Active et Actif par société est acceptée. Deux équipes Cracks, Minis et Poussins par société peuvent participer. Une société qui a deux équipes dans la même catégorie a la possibilité de les regrouper pour effectuer les parties de concours par appréciation. Dans ce cas, les deux équipes seront représentées par au moins 5 gymnastes par équipe.

Les points obtenus sont attribués à chaque équipe.

Art. 10 La composition des équipes Poussins, Minis et Cracks est libre.

Les équipes Actives ne comportent que des gymnastes féminines.

Les équipes Actifs se composent pour les concours par appréciation au maximum de 50% de gymnastes féminines. Pour les autres disciplines, la composition est libre.

Art. 11 Tous les points sont comptabilisés pour l'établissement du classement général.

Art. 12 Le Comité Technique en collaboration avec la Commission Coupe convoque les juges et arbitres.

Coupe Jurassienne

Actives – Actifs
Cracks – Minis – Poussins

Art. 13 FINANCES D'INSCRIPTIONS

Les finances d'inscriptions et de garantie sont facturées après réception des inscriptions.

Les montants sont les suivants :

- Actives/Actifs **Fr. 180.00 par équipe**
- Cracks **Fr. 120.00 par équipe, Fr. 75.00 la suivante**
- Minis **Fr. 90.00 par équipe, Fr. 55.00 la suivante**
- Poussins **Fr. 70.00 par équipe, Fr. 40.00 la suivante**
- Finance de garantie **Fr. 200.00 par société**

Les déductions suivantes sont retenues sur la finance de garantie (selon le règlement des sanctions en vigueur) :

- Inscription en retard **Fr. 50.00**
- Paiement en retard **Fr. 50.00**

Une équipe qui ne peut pas être présente lors d'une manche doit s'excuser 72 heures avant le début des concours. Passé ce délai, une retenue sur la finance de garantie de Fr. 50.00 par manche est effectuée.

Art. 14 Les délais d'inscription et de paiement sont à respecter. Aucune inscription complémentaire n'est prise en considération.

Art. 15 ESSAIS

- **Appréciation** 1 essai
- **50/60/80/100/400m** 1 essai (actifs, actives, cracks : starting-blocs / minis : libre / poussins : sans)
- **1000m/5x1000m/EN** 1 essai
- **Jet du boulet** 4 essais
- **Balle lanière** 4 essais
- **Vortex ou Javelot** 4 essais
- **Lancer de la balle** 4 essais (distance mesurée en cm)
- **Saut en longueur** 4 essais
- **Saut en hauteur** 6 essais
- **Course relais** 1 essai
- **Volleyball ou Basketball** tournoi
- **Tchoukball** tournoi
- **Jeux ou Octathlon** à découvrir sur place
- **Parcours d'agilité** à découvrir sur place
- **CMEA** selon directives Athlétisme en vigueur
- **Course d'orientation** 1 essai
- **Cross country** 1 essai

Art. 16 REGLEMENT

Les directives FSG en vigueur (gymnastique aux agrès, gymnastique, athlétisme, DA) font partie de des prescriptions :

Précision :

- Boulet catégorie Actifs : garçons 5kg / filles 4kg
- Boulet catégorie Actives : 3kg
- Boulet catégorie Cracks : garçons 4kg / filles 3kg
- CMEA boulet catégorie Actifs : filles et garçons 5kg
- CMEA boulet catégorie Actives : 4kg
- Balle à lanière catégorie Actifs : filles et garçons 1.5kg
- Balle à lanière catégorie Actives : 1kg

Art. 17 TENUE

Camisoles ou pulls doivent être uniformes.

Art. 18 COTATION

Pour chaque manche, les points sont répartis de la manière suivante :

1 ^{er}	20 pts	5 ^{ème}	13 pts	9 ^{ème}	9 pts	13 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	17 pts	6 ^{ème}	12 pts	10 ^{ème}	8 pts	14 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	15 pts	7 ^{ème}	11 pts	11 ^{ème}	7 pts	15 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	14 pts	8 ^{ème}	10 pts	12 ^{ème}	6 pts	16 ^{ème}	2 pts
17 ^{ème} et + : 1 pts							

Art. 19 HORAIRE

La société exécute son concours à l'heure prévue par le programme. Aucune modification ne peut être acceptée.

Art. 20 DISPOSITIONS FINALES

Les réclamations éventuelles, relatives au concours, sont à adresser, par écrit, au responsable de la manche, au plus tard 30 minutes après le concours.

Le programme de compétition est envoyé aux sociétés en temps opportun.

Tous les cas non prévus dans ces prescriptions sont tranchés par le CT et le CC.

Comité central / Comité technique ACJG